

Lot n° : 56

Section : ZL

N° : -

Superficie : 318m²

Superficie de plancher maximale : 180m²

Maître d'Ouvrage

B

Brossardière Aménagement
Moulin Neuf
85000 LA ROCHE SUR YON

Géomètre

GÉOUEST
SUSSET & ASSOCIES
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE LA ROCHE SUR YON

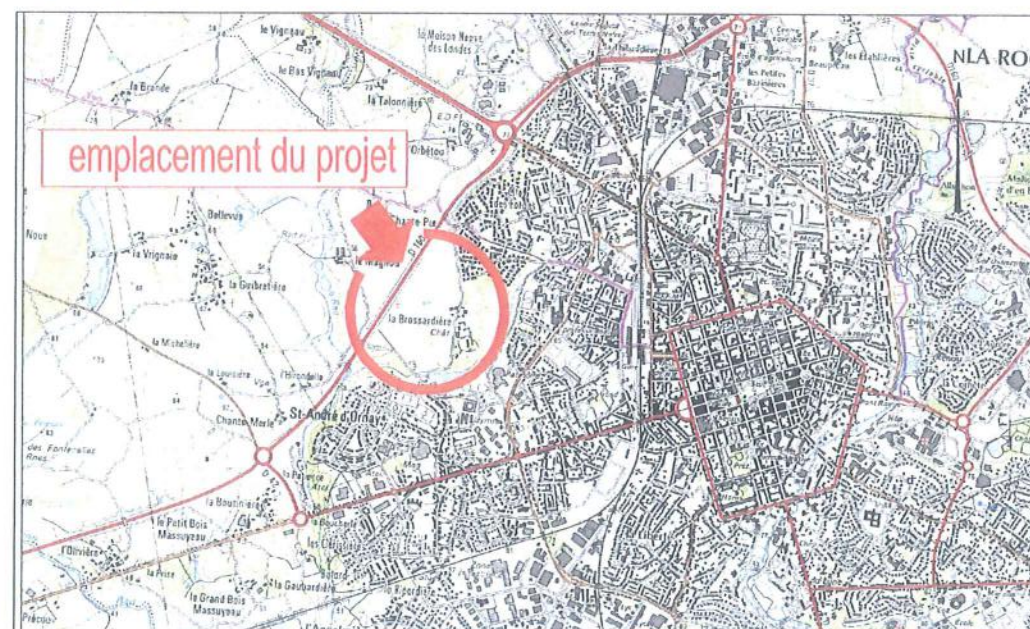
Rue de La Brossardière

Lotissement à usage principal d'habitation
" Les Domaines de la Brossardière "

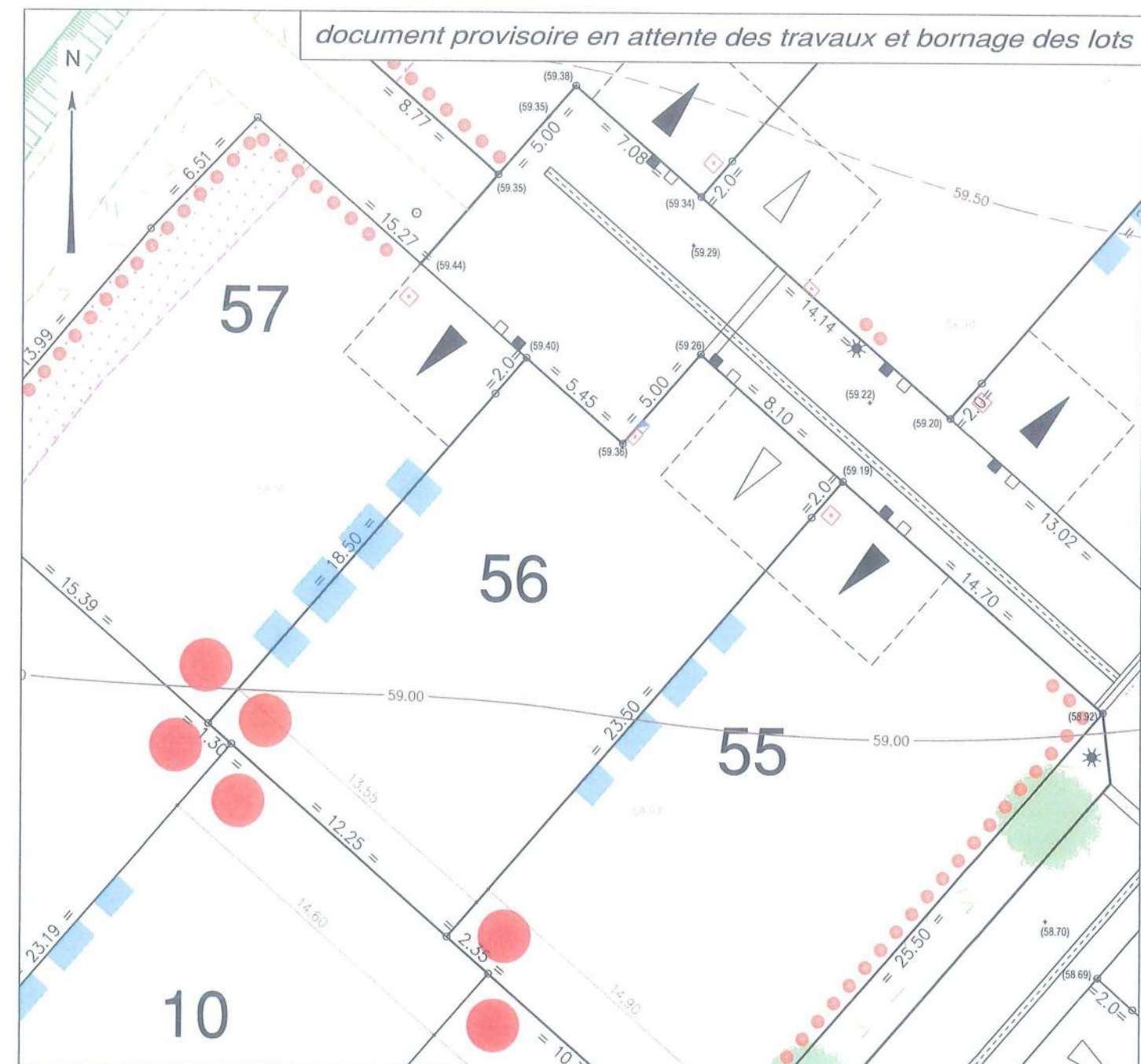
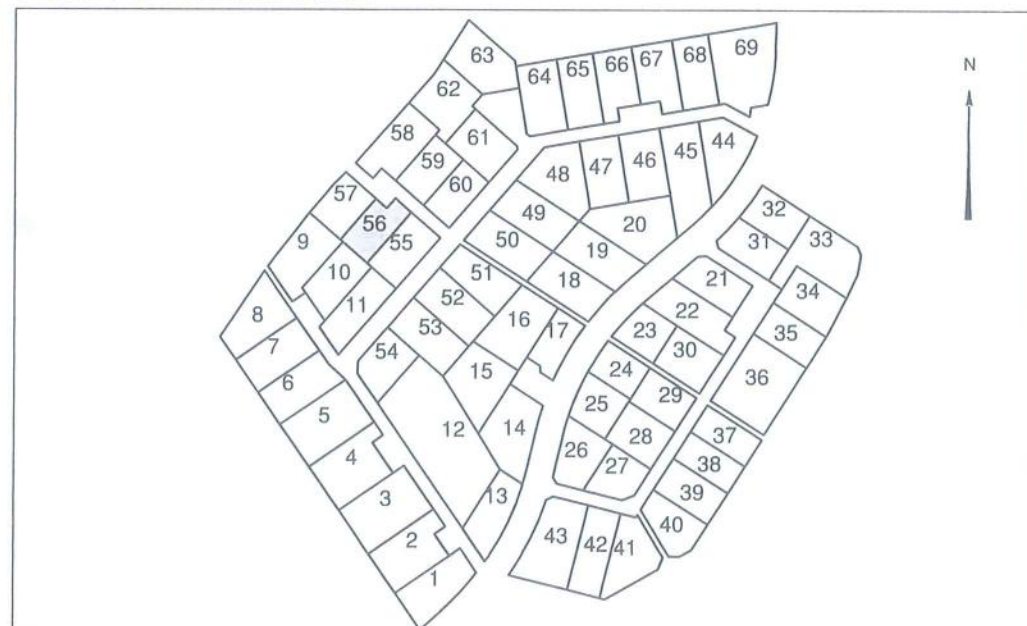
autorisé par arrêté N°PA08519115Y0005 du 29 août 2016

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

	Zone non constructible		
	Accès automobile privatif interdit	00.00	- cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
	Zone de protection de la végétation existante (Zone non constructible à l'exception des abris de jardin sans fondations - structure légère)	00.00	- cote projet voirie
	Implantation obligatoire en limite séparative		- regard tabouret EU
	Emplacement facultatif de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)		- regard tabouret EP
	Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)		- cote tampon du regard EU
	Emplacement des places de stationnement publiques		- cote radier du branchement EU
	Plantation projetée (emplacement de principe)		- cote tampon du regard EP
	Espace Vert (engazonnement)		- cote radier du branchement EP
	Végétation existante conservée		- candélabre
	Ordures ménagères (zone de colonnes enterrées)		- emplacement du coffret EDF/GAZ et borne pavillonnaire TELECOM
	Emplacement obligatoire de l'implantation des abris de jardin (implantation à plus de 1.50m de la limite séparative)		- borne AEP pavillonnaire en façade



Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout
projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le
positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, EDF, candélabres).

GÉOMÈTRE-EXPERT
UNION DES GEOMETRES FRANÇAIS